

## DÉLIBÉRATION n° 2025-057 de la séance du 18/12/2025

### OBJET : Versement de subventions au titre de l'année 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni au Centre de gestion à Nantes, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 10 Nombre de voix : 19

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Mmes et MM.** Nicolas CRIAUD, Jean-Luc BESNIER, Emmanuel TERRIEN, Irène BRIAND-BOUIN, Anne-Marie CORDIER, Philippe JOUNY, Jacques PRAUD, Bernard LEBEAU, Ali REBOUH, Jean-Pierre POSSOZ.

#### ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Louis MOGAN a donné pouvoir à M. Philippe JOUNY,  
M. Philippe BABONNEAU a donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN,  
M. Anthony BERTHELOT a donné pouvoir à M. Bernard LEBEAU,  
Mme Pascale BRIAND a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER,  
Mme Claire HUGUES a donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,  
Mme Christelle BRAUD a donné pouvoir à M. Jean-Luc BESNIER,  
M. Driss SAÏD a donné pouvoir à M. Ali REBOUH,  
M. Rodolphe AMAILLAND a donné pouvoir à M. Nicolas CRIAUD,  
M. Yvon LERAT a donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ.

#### ÉTAIENT EXCUSÉS :

**Mmes et MM.**, Frédéric MILLET, Sylvain SCHERER, Edith MARGUIN, Alain VEY, Agnès DUHEM BOURGEAIS, Xavier BONNET, Christophe JOUIN, Barbara NOURRY, Laurent DEJOIE.

#### ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

##### **Pour la Direction des finances publiques :**

Mme Stéphanie JAFFRENNOU, comptable assignataire.

##### **Pour le Centre de gestion :**

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,  
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité de l'emploi et transition des organisations,  
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,  
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,  
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,  
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,  
M. Laurent TURQUOIS, directeur délégué Innovations sociales,  
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Emmanuel TERRIEN a été désigné secrétaire de séance.

# Versement de subventions au titre de l'année 2026

## EXPOSÉ

Dans le cadre de ses missions, le Centre de gestion de Loire-Atlantique contribue par une subvention au fonctionnement de deux associations :

- Le Comité des œuvres sociales de Loire-Atlantique (COS 44) qui propose aux agents territoriaux et à leurs ayants-droit un panel de prestations dans le cadre de l'action sociale.
- L'ANDCDG (Association Nationale des Directeurs et directeurs adjoints des Centres de Gestion) dont le but est d'accompagner les centres de gestion par la réalisation et la mutualisation d'études et de projets, la mise à disposition de guides pratiques, la mise en place de commissions spécialisées (statut, observation des données sociales et politiques de l'emploi, management stratégique et innovation, santé-sécurité et handicap...).

Il est proposé de verser en 2026 une subvention de 3 000 € au COS 44 et une subvention de 500 € à l'ANDCDG.

## DÉLIBÉRÉ

VU le Code général de la fonction publique, notamment son chapitre II : Centres de gestion de la fonction publique territoriale

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

Considérant que M. Philip SQUELARD, Président du Centre de Gestion et Président du COS44, et Mme Karine PAVIZA, vice-présidente du Centre de Gestion et administratrice du COS44, ne participent ni au débat ni au vote ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 19 voix pour :

- **Décide** de verser les subventions suivantes :
  - 3 000 € au COS 44
  - 500 € à l'ANDCDG
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ces subventions ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget principal, chapitre 65, article 65748.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Philip SQUELARD

